

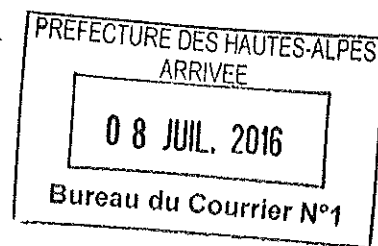
REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
LARDIER ET VALENCA**

Département des  
HAUTES-ALPES  
Nombre de Conseillers  
En exercice:10  
Présents : 8

DELIBERATION N° 32 - 2016

Séance du mercredi 29 juin 2016



L'an deux mille seize et le mercredi 29 juin 2016 à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 16 juin 2016 s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Rémi COSTORIER, Maire.

**Présents:** M. COSTORIER Rémi, M. MARTIN Roger, M. NOMIUS Jean-Pierre, M. MEYSSONNIER Gérard, M. POUILLARD Pierre, M. ROBERT Joël, Mme Noëlle STEFANI, Madame Céline TRUCH

**Absente excusée :** Mme Danielle BLANC

**Absent :** M. FAURE Jean-Claude

**Secrétaire de séance :** Mme Noëlle STEFANI

**Objet :** Avis sur l'arrêté préfectoral de projet de périmètre de la Communauté d'Agglomération de « Gap-Tallard-Durance (Arrêté n° 2016-112-2 du 20 avril 2016)

Le Maire rappelle les termes du courrier adressé par le Préfet le 20 avril dernier notifiant l'arrêté préfectoral de périmètre, conforme au périmètre défini dans le schéma départemental de coopération intercommunale établi le 29 mars 2016.

Cette notification nous ouvrait un délai de 75 jours pour délibérer afin d'émettre un avis sur cet arrêté. L'absence d'avis dans ce délai vaudrait avis favorable.

Par délibération 47-2015 du 14 décembre 2015, l'organe délibérant a émis un avis défavorable (cf. délibération ci-jointe) et demeure sur sa position pour de nouveau rejeter le présent arrêté de périmètre de la future Communauté d'agglomération de « Gap-Tallard- Durance » réunissant les communes de Claret, Curbans, l'actuelle Communauté de Communes de Tallard-Barcillonnette et la Communauté d'Agglomération du Gapençais, soit au total 17 communes.

Le Maire :

- Rappelle que la Commune de Lardier et Valença est membre de l'INTERCOMMUNALITE depuis plus de 40 années (SIVOM, DISTRICT, CCTB depuis 1992).

- Rappelle que la CCTB a permis de développer de nombreux services, de compétences indispensables aux communes rurales et à leurs populations et de réaliser de nombreux programmes d'investissements dans le cadre de programmes Européens, Conseil Régional, Département (ex Conseil Général) et de l'Etat.
- Rappelle l'étude de positionnement sur l'intercommunalité réalisée en 2010 par la CCTB en totale concertation avec les 14 communes, la commune de GAP et les deux communautés de commune de l'AVANCE et de SERRE PONCON.
- Rappelle l'Etude réalisée en 2010 par les 4 communes de Lardier et Valença, Barcillonnette, Vitrolles et Esparron en vue d'une participation à l'intercommunalité du LARAGNAIS.
- Rappelle la demande et la volonté de la commune de Lardier et Valença de travailler pour élaborer un PROJET TERRITORIAL mais sans réponse à ce jour de la part de la Communauté de Communes Tallard Barcillonnette..
- Rappelle que la commune de Lardier et Valença a développé depuis douze ans une zone d'activités génératrice de recettes fiscales économiques à la commune qui représente une part très importante des recettes du budget de la commune de Lardier et Valença.
- Rappelle la décision favorable et unanime de la commune de Lardier et Valença pour que les communes de CURBANS et CLARET intègrent notre intercommunalité au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Cette décision ne pourra pas se faire à cette date et sera reportée au 1<sup>er</sup> janvier 2017.
- Rappelle que la proposition d'une communauté d'agglomération du GAPENCAIS devrait prendre en compte l'ENSEMBLE DU BASSIN DE VIE du territoire du Gapençais.

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale présenté en C.D.C.I. en octobre 2015,

Vu l'absence de volonté et de travail prospectif pour élaborer le PROJET TERRITORIAL qui consisterait à :

- Définir les compétences à moyen terme de notre intercommunalité,
- Définir les priorités en matière de services à la population et de leurs conditions de mise en œuvre (répartition sur le territoire, coût, etc..),
- Connaître les répercussions sur les impôts locaux et intercommunaux avec des simulations réelles,
- Connaître les orientations concernant la gestion de l'EAU POTABLE au 1<sup>er</sup> janvier 2020 et les incidences sur le prix de l'eau, le personnel, etc...,
- Connaître la clé de répartition des compensations à la commune liées au transfert à la Communauté d'Agglomération de la compétence ZONE ACTIVITE,
- Définir l'orientation en matière des plans locaux d'urbanisme : PLUI ou pas PLUI ?
- Définir la représentativité des communes au sein de la future intercommunalité.

**Vu** la réunion publique d'information et d'échange avec la population de Lardier et Valença organisée en novembre 2015,

**Vu** la consultation publique auprès de la population organisée par le Conseil Municipal du 3 au 6 décembre 2015 qui a eu pour résultat :

▪	Nombre d'inscrits sur les listes électorales :	282	
▪	Nombre de votants :	216	(76,8 %)
	POUR	: 14	(6,5 %)
	CONTRE	: 194	(89,8 %)
	SANS OPINION	: 8	(3,7 %)

**Vu** l'absence totale de réunion de concertation entre la CCTB, la Communauté d'Agglomération de GAP et des communes de CURBANS et CLARET,

Après avoir entendu l'exposé de son Maire et en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité des membres présents :

- **Emet** un avis défavorable sur l'arrêté préfectoral de projet de périmètre de la Communauté d'Agglomération de «Gap-Tallard-Durance »

Fait et délibéré, le 29 juin 2016

Le Maire

Rémi COSTORIER



The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'R. Costorier', written over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text 'MAIRIE DE LARDIER et VALENÇA (Hautes-Pyrénées)'. In the center of the stamp is a red circular emblem featuring a coat of arms with a bear and a tree.